

LES MOINES FACE À L'ÉTERNITÉ

[Philippe George](#)

De Boeck Supérieur | « Le Moyen Age »

1998/1 Tome CIV | pages 125 à 130

ISSN 0027-2841

DOI 10.3917/rma.041.0125

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-le-moyen-age-1998-1-page-125.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Les moines face à l'éternité

La publication des actes de deux récents colloques souligne (1) à nouveau l'importance des moines dans la société médiévale ; tous deux apportent un éclairage utile sur la vie monastique à travers le temps et l'espace, et, l'édition sous forme de syllabus adoptée par le premier ne cède en rien à la belle présentation du second, tant les thèmes se recoupent sous la plume de grands spécialistes du sujet. Le monachisme tiraillé entre le désert et la ville, Babylone du péché ou Jérusalem du salut, peut ainsi être mis en parallèle avec la vie canoniale étudiée dans le beau volume publié sous la direction du regretté Jean-Charles Picard (2).

Selon les règles de la revue, nous reproduirons en notes la table des matières des deux ouvrages, en ne reprenant cependant que les articles qui concernent le Moyen Âge (3). Que l'on nous permette en outre –

(1) *Les moines dans la ville. Actes du colloque de Lille 31 mars-1^{er} avril 1995*, Lille, 1996 ; 1 vol. in-4°, 238 p. (CAHMER, Laboratoire d'Archéologie de l'Université de Picardie, vol. 7 – CREDHIR, Université Catholique de Lille) ; *Moines et monastères dans les sociétés de rite grec et latin. Actes du colloque de Paris, 11-13 septembre 1995*, Genève, Droz, 1996, 1 vol. in-8°, 504 p. (École pratique des Hautes-Études, IV^e Section, V. Hautes Études médiévales & modernes, 76).

(2) *Les chanoines dans la ville*, Paris, 1994.

(3) Vol. 1 : B. JUDIC, *Grégoire le Grand, les moines et la ville* ; M. MOSTERT, *Les moines à Utrecht au temps de Willibrord* ; P. HENRIET, *Les villes et la Ville (Rome) dans l'hagiographie clunisienne* ; Ph. RACINET, *Cluny et les centres urbains en France (XI^e-XIII^e siècles)* ; M. DERWICH, *Les moines dans les villes polonaises au Moyen Âge* ; P. WILLESME, *Le couvent des jacobins de la rue Saint-Jacques à Paris (XII^e-XVII^e siècles)* ; Fr. RAPP, *Les chartreuses et les villes : le cas de Bâle* ; H. PLATELLE, *Les moines dans une ville d'abbaye : le cas de Saint-Amand* ; B. GUILLEMAIN, *Les moines à Bordeaux au Moyen Âge* ; M. LARIGAUDIÈRE, *Grandmont : du prieuré à la ville* ; F. JAL, *Moines et bourgeois : la Commune de Charlieu et ses enseignements* ; S. COMTE, *Une implantation tardive en milieu urbain : les Célestins à*

arbitrairement nous en convenons – de retenir deux études. Pour le premier volume, celle d'Henri Platelle, pour le second celle de Ludwig Falkenstein.

C'est à un survol de l'histoire de Saint-Amand à travers tout l'Ancien Régime que procède H.P. Cette « ville d'abbaye », aux traits carolingiens profonds, correspond à beaucoup d'autres et peut servir de comparaison avec celles étudiées lors du colloque de l'Université de Trèves, *Grundherrschaft-Kloster-Stadt im linksrheinischen Raum während des hohen Mittelalters* 6-9 décembre 1995, dont les actes sont actuellement sous presse, Mayence, 1997 (*Triever historische Forschungen*, 37).

L'abbaye est un lieu fort, une petite citadelle qui a fonction de défense et de protection et représente un symbole d'autorité. La communauté se compose d'environ une cinquantaine de moines à la fin de l'Ancien Régime, comme à Stavelot-Malmedy par exemple. Quand on mesure le rayonnement de ce foyer religieux, on s'aperçoit qu'il est surtout à caractère domanial. L'abbaye est depuis 1107 le « curé primitif » de l'église paroissiale dédiée à Saint-Martin. L'abbé est le chef d'un petit état organisé, possédant droit de justice (avec concurrence de la justice royale française dès le XIV^e siècle) et la ville est restée dans ce « stade peu avancé d'émancipation par suite d'un manque de dynamisme économique de la population » (p. 135). Cette belle

Avignon à la fin du Moyen Âge ; J. BECQUET, *L'assistance monastique à Limoges* ; J.-P. TRIO, *L'implantation des ordres mendiants dans l'agglomération yproise durant le XIII^e siècle* ; C. CABY, *Monastères camaldules et encadrement des laïcs dans les villes italiennes à la fin du Moyen Âge* ; B. MEINJS, *Les fondations de chapitres dans le comté de Flandre : état des recherches actuelles*. — Vol. 2 : N.V. SINICZYNA, *Les types de monastères en Russie et l'idéal ascétique russe (XV^e-XVI^e siècles)* ; J.N. SCAPOV, *Les monastères en Europe orientale (XI^e-XIII^e siècles)* ; M. DERWICH, *Les fondations et implantations de monastères bénédictins en Pologne jusqu'au début du XVI^e siècle* ; G. PODSKALSKY, *Der Einfluss des orthodoxen Mönchtums im mittelalterlichen Bulgarien und Serbien (9.-15. Jahrhundert)* ; H. LASZKIEWICZ, *Les monastères et les couvents dans la zone frontière de la chrétienté latine et grecque en Europe centrale* ; G. VITOLO, *Les monastères italo-grecs de l'Italie méridionale* ; É. MORNET, *Monastères et couvents dans les royaumes scandinaves à la fin du Moyen Âge* ; B. BARRIÈRE, *La place des monastères cisterciens dans le paysage rural (XI^e-XIII^e siècles)* ; C.H. BERMAN, *Les Cisterciens de la province ecclésiastique de Sens. Quelques exemples d'une étude comparative du patrimoine des abbayes de moines et des abbayes de moniales* ; V.L. JANIN, *Les monastères de Novgorod au Moyen Âge dans la structure des institutions d'État* ; D.I. POLYVJANNY, *Le monastère et la ville dans le monde orthodoxe balkanique (IX^e-XV^e siècles)* ; M. KAPLAN, *Les moines et le clergé séculier à Byzance (V^e-XII^e siècles)* ; J. AVRIL, *Moines et chanoines réguliers dans les conciles et synodes (XIII^e-XIV^e siècles)* ; D. LE BLEVEC, *Les moines et l'assistance. L'exemple des pays du Bas-Rhône (XII^e-XIII^e siècles)* ; E. DABROWSKA, *La sépulture monastique dans l'Église latine et les apports de l'Orient chrétien* ; V.D. NASAROV, *Les monastères et les paroisses en Russie (XIV^e-XVI^e siècles)* ; L. FALKENSTEIN, *Monachisme et pouvoir hiérarchique à travers les textes pontificaux (X^e-XII^e siècles)* ; B.N. FLORJA, *Les monastères placés sous le patronage des laïcs en Pologne médiévale et en Russie* ; P. GONNEAU, *Monachisme et pouvoir politique à l'époque de la construction de l'État moscovite (XIV^e-XVI^e siècles)*.

étude de synthèse s'insère dans une recherche de géographie historique, sans oublier l'archéologie et l'histoire de l'art, en relativisant toutefois leur témoignage : « Le témoignage des pierres est précieux mais celui des hommes a encore plus de poids » (p. 128). Elle aboutit à la conclusion d'une « symbiose des deux communautés » (religieuse et laïque) réelle et féconde.

Ludwig Falhenstein consacre un long article à un problème complexe de droit. Il n'est pas simple en effet de clarifier certaines notions, de les définir et d'en établir une typologie, quand on sait, au dire même de l'auteur, que « les évêques n'ont pas été instruits des fondements canoniques de l'exemption » (p. 404) et que « bien que les différences entre l'exemption et la protection apostolique aient été assez grandes, les contemporains n'ont pas toujours très bien fait la différence entre elles » (p. 406). À partir du X^e siècle, les canonistes ont commencé à discerner le pouvoir d'ordre et de juridiction de l'évêque, et, surtout, les choses sont devenues plus claires à partir d'Alexandre III.

Quel est le statut d'un monastère soumis à l'autorité de l'ordinaire et celui d'un monastère exempt ?

Les moines ont été confrontés à différents problèmes, comme celui d'ordination et de consécration dans leur monastère. L'autorité de l'évêque au Moyen Âge sur une abbaye se manifeste par trois pouvoirs : le pouvoir d'ordre (consécration du saint chrême et de l'huile, consécration des églises et autels, ordination des moines et des clercs, et surtout bénédiction de l'abbé), le pouvoir de magistère et le pouvoir de juridiction. Ce dernier pouvoir consiste en différentes prérogatives : serment d'obéissance de l'abbé à l'évêque, compétence du tribunal de l'évêque pour toutes causes ecclésiastiques, présence de l'abbé aux synodes diocésains, excommunication et interdit réservés à l'évêque, et surtout le droit de visite canonique de l'abbaye par l'évêque ou son représentant. « Le transfert de la *cura animarum* et la remise du saint chrême étaient toujours au Moyen Âge les marques les plus caractéristiques d'une dépendance de juridiction » (p. 409) ; des taxes sont quelquefois perçues par l'évêque pour l'exercice de ce pouvoir.

L'« émancipation » du pouvoir épiscopal est le fondement d'une exemption future pour l'abbaye. Le texte de certains privilèges monastiques fait apparaître que la juridiction de l'évêque diocésain a été soit exclue, soit très réduite.

L'exemption consiste avant tout dans l'exclusion du pouvoir de juridiction du diocésain, mais l'évêque peut garder certaines prérogatives dans le cadre du pouvoir d'ordre.

L'exemption n'est pas un phénomène exclusivement monastique même si la plupart des églises exemptes en Occident au haut Moyen Âge sont des abbayes de moines noirs. Pour la France capétienne, nous avons de très bons exemples de collégiales royales exemptes et dans des cas particuliers le Siècle

apostolique a aussi exempté des évêchés de leur appartenance à la hiérarchie d'un métropolitain. La grande époque de l'exemption se situe aux XI^e-XII^e siècles où une véritable alliance s'établit entre la papauté et les moines contre des évêques.

À n'en pas douter, le livre de L.F. qui vient de paraître (4), écrit à la suite d'une série de conférences données au printemps 1995 aux Hautes-Études à Paris, en intéressera plus d'un dans le subtil discernement de toutes ces notions essentielles à la compréhension du fonctionnement des monastères. Il est d'une très grande clarté pédagogique.

Les conclusions du second colloque mettent en évidence les *Convergences et divergences de(s) deux monachismes* (p. 435-496). Les quatre thèmes retenus font l'objet d'un rapport final : I. Fondations et implantations des monastères, II. Le monastère et son environnement, III. Monastères et paroisses, IV. Monachisme et pouvoir hiérarchique.

L'un des objectifs principaux – et l'originalité – était de comparer deux zones de civilisation, grecque et latine. L'espace géographique très vaste amène à une spécialisation inévitable et à tous ses problèmes, car, l'histoire du monachisme, c'est aussi une vue générale, avec des chiffres – l'effectif des communautés – et des cartes de leur implantation. Hubert Laszkiewicz insiste également sur l'importance d'une typologie (Quel type de vie et quel idéal religieux sont observés ?) et sur la perception des crises. À ce propos, on rappellera un article de Dom Daniel Misonne (5), à la problématique chronologique bien plus large que celle exprimée dans le titre et qui définit parfaitement les notions de réforme, rénovation et re-création.

Le *Voyage littéraire* des mauristes cliche le monde monastique avant la fin de l'Ancien Régime et l'on n'a pas fini d'en retirer toutes les informations utiles (6).

Exemples à l'appui Jaroslav N. Scapov montre tout l'intérêt des études comparatives en histoire monastique.

M.D.I. Polyvjannyj insiste sur le problème des rapports réciproques entre le monastère et la ville soulevés par plusieurs communications, notamment dans le monde balkanique orthodoxe, et c'est ici en plus un lien entre les deux colloques.

(4) *La papauté et les abbayes françaises aux XI^e et XII^e siècles. Exemption et protection apostolique*, Paris, Champion, 1997 (*Bibliothèque de l'École des Hautes-Études. Sciences historiques & philologiques*, 336).

(5) La restauration monastique du XIX^e siècle. Questions de méthodologie, *Revue bénédictine*, t. 83, 1973, p. 33-48.

(6) Voir récemment D.-O. HUREL, La place de l'érudition dans le *Voyage littéraire* de dom Edmond Martène et dom Ursin Durand (1717 et 1724), *Revue Mabillon*, nv. sér., t. 3 (t. 64), 1992, p. 213-228.

En tirant les conclusions du troisième thème, Marc Venard s'aperçoit que ce dernier n'a finalement guère été traité lors de la séance qui lui fut consacrée et qu'il faut gratter çà et là dans quelques communications, dont celle de Ludwig Falkenstein, pour faire surgir le sujet ; il propose quelques pistes de recherches, dont une direction « monastère et pastorale » qui intègre l'évangélisation par les moines. On recroise ici la problématique du colloque de Liège sur la christianisation des campagnes (7). Le même constat aurait pu y être fait ; cela n'a rien d'étonnant quand on sait la rareté des textes et la difficulté de leur interprétation. Toutes les directions proposées par Marc Venard pourraient à elles seules faire l'objet d'un nouveau colloque pourvu que l'on puisse « obliger » les historiens à s'y concentrer, quitte à constater les carences. Relevons aussi le thème passionnant des abbayes qui « ont polarisé, non seulement à leur époque mais jusqu'aujourd'hui, le patriotisme d'une nation » (p. 492).

Enfin, Michel Parisse, sous un beau titre « Le moine et le prince », tire simplement (selon ses dires mêmes) mais magistralement les conclusions du quatrième thème et de « l'étroit entremêlement » des besoins des deux parties. « L'un reçoit et l'autre donne, l'un prie pour l'autre, l'autre protège et défend le premier, l'un commande des œuvres de l'esprit, l'autre les réalise, l'un apporte sa connaissance et sa sensibilité, l'autre le protège, l'un accueille les enfants de l'autre, pour leur assurer une vie confortable ou leur fournir les bases d'une carrière et d'un pouvoir » (p. 494).

Bref, ce colloque est à la base d'un jaillissement d'idées et d'une construction remarquable de grilles de lecture. En annexes au volume se trouvent un index des monastères russes et un lexique franco-russe.

Dans cette *Bibliothèque des Hautes Études médiévales et modernes* ont paru en 1982 les actes du colloque de l'Abbaye de la Source *Sous la Règle de saint Benoît : structures monastiques et sociétés en France du Moyen Âge à l'époque moderne*, et, en 1984 ceux sur les *Prieurs et prieurés dans l'Occident médiéval* ; à n'en pas douter ceux-ci feront eux aussi date.

Nous avons déjà dit tout le bien que nous pensions de la collection *Vie monastique* de l'Abbaye de Bellefontaine (8). Viennent de sortir de presse les n° 33 et 34 (9).

(7) Liège, Université, 25 août 1994, Commission internationale d'Histoire ecclésiastique comparée : *La christianisation des campagnes*, Bruxelles-Rome, 1996 (*Bibliothèque de l'Institut historique belge de Rome*).

(8) Cf. *ici-même*, t. 99, 1993, p. 542-544.

(9) *Règles monastiques au féminin*, Bégrolles-en-Mauges, Abbaye de Bellefontaine, 1996 ; 1 vol., 332 p. ; A. DE VOGÜE, *Études sur la Règle de saint Benoît. Nouveau recueil*, Bégrolles-en-Mauges, Abbaye de Bellefontaine, 1996 ; 1 vol., 514 p.

Le premier rassemble trois règles inspirées principalement par la Règle de saint Benoît et écrites pour des communautés de moniales entre le VII^e et le X^e siècle. Le second est le troisième recueil d'articles du Père de Vogüé dans cette collection. Parues dans différentes revues et rassemblées sous certains thèmes, ces excellentes contributions sur des sujets précis (lecture quotidienne, carême, promesse, psalmodie, eucharistie ...) apportent l'éclairage indispensable à la bonne compréhension du monachisme bénédictin.

Les livres sur le monachisme se multiplient ; les moines sont analysés dans toutes leurs attitudes et démarches ; plus que jamais les historiens se passionnent pour leur histoire. Mais l'habit ne fait pas toujours le moine ! On ne peut en tout cas qu'applaudir aux initiatives scientifiques des ouvrages recensés ci-dessus.

Université de Liège

Philippe GEORGE